

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier ».

Avenir Hospitalier est membre adhérent et fondateur de l'organisation syndicale « Action Praticiens Hôpital », APH

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS

Membre adhérent du Conseil National Professionnel d'Anesthésie-Réanimation -Médecine Péri-opératoire, ARMPO

**Docteur Anne Geffroy-Wernet**  
Présidente

**Docteur Renaud Chouquer**  
Secrétaire général

## Communiqué de presse du 20 janvier 2025

### **Proposition parlementaire de Loi "Jomier" : enfin une réforme structurelle pour l'hôpital !**

#### **Nos députés devant un choix historique**

**Le 23 janvier, l'Assemblée nationale examinera la proposition de loi relative à l'instauration d'un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé.** En novembre dernier, le SNPHARE avait rencontré le sénateur Bernard Jomier, initiateur de cette proposition de loi ; nous avons alors perçu l'ampleur du changement que cette mesure apporterait.

Reprenant certaines remarques de l'exécutif lors de l'examen du texte au Sénat, des cadres et directeurs de soins expriment des craintes à l'approche de son examen à l'Assemblée. Cette loi "ajouterait des normes là où il y en aurait déjà trop", "serait contre-productive" et "aggraverait les déficits".

Voilà des jugements bien hâtifs et déconnectés d'une évidence que nous vivons et dont nous parlons tous les jours à l'hôpital. **En réalité, ce que les professionnels hospitaliers médicaux et paramédicaux regrettent, c'est que rien d'enthousiasmant n'ait été proposé depuis des dizaines d'années pour améliorer la prise en charge des patients.** L'avènement de la gestion budgétaire des ressources humaines soignantes, la généralisation de la production de soins - sans évaluation de leur pertinence - et la gestion de l'humain par des tableaux Excel ont conduit à une crise de recrutement, à la crise des urgences et de l'ensemble de l'hôpital, à une dégradation du soin et à une limitation de l'accès aux soins, s'étendant sur tout le territoire, Outre-Mer compris. A l'opposé, les Français réclament des soins de qualité et justifiés.

**Avec cette proposition de ratios soignants dans les services hospitaliers, les députés ont une occasion historique de changer l'hôpital, le pouvoir de changer la vie de millions de français, patients ou professionnels de santé.**

Loin de normes écrasantes ou de services fermant les uns après les autres, il s'agit de **redonner aux soignants la possibilité de s'occuper des patients dans toute la dimension humaine du soin.** C'est un changement qui redonnera le sens au travail et le goût du métier. Qui ose dire que la crise de l'hôpital n'a rien à voir avec ça ?

**Docteur Anne Geffroy-Wernet**  
Présidente

**Docteur Renaud Chouquer**  
Secrétaire général

Aussi faut-il insister sur la soutenabilité financière de cette mesure. **Car il ne s'agit pas d'une dépense mais d'un investissement**, qui plus est, rentable à moyen et long terme. Si on lui donne le temps nécessaire à une mise en œuvre progressive, et c'est ce qui est prévu, cette mesure engendrera des économies significatives, à l'opposé de ce qu'on lui reproche. Une étude du Lancet, revue peu encline aux jugements hâtifs, l'a déjà démontré. Dans les détails, la définition des ratios passerait par l'expertise de la CSIRMT<sup>3</sup> (Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques - ancienne commission des soins, dans chaque hôpital) qui est justement l'instance des directeurs de soins et des cadres de santé. Alors de quoi avons-nous peur ?

**Baisse significative de la morbi-mortalité, économies substantielles, restauration de l'attractivité des métiers du soin, restauration de la confiance des usagers envers le service public hospitalier...** La seule chose à craindre pour les acteurs de l'hôpital que nous sommes, c'est que nous soyons en train de rêver !

*Le SNPHARE rappelle qu'il y a 30 ans, un décret dit "décret de 1994 de la sécurité anesthésique" contraignait les établissements à organiser des consultations médicales préanesthésiques, à s'équiper en matériel de surveillance muni d'alarmes spécifiques au bloc et à créer des salles de surveillance post-interventionnelle dans les blocs opératoires. Il s'agissait alors d'une contrainte financière, architecturale et en moyens humains. Elle a permis de diminuer en quelques années la mortalité liée à l'anesthésie d'un facteur 10.*

Cette proposition parlementaire de loi pour des ratios - qui a eu un vote conforme au Sénat - s'inscrit dans une démarche strictement similaire. Saluons au contraire les élus qui de manière transpartisane défendent pour une fois une mesure qui fera du bien aux patients et aux professionnels de santé.

**Le SNPHARE, syndicat de praticiens ancrés dans les services de soin, demande aux représentants de la nation de ne pas rater le coche et d'engager le service public hospitalier dans une direction salvatrice.**

**Pour le SNPHARE,  
la loi transpartisane sur les ratios de soignants dans les services,  
c'est oui !**